Une entente de 7 ans entre Candiac et ses cols blancs

Le mardi 5 mars 2013

La Ville de Candiac est fière d'annoncer le renouvellement de la convention collective de travail entre elle et le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 2912 et ce, pour une durée de 7 ans. Le 28 février dernier, monsieur le maire Normand Dyotte, accompagné du directeur général, David Johnstone, de la chef de division, ressources humaines, Julie Legault et des représentants syndicaux, Johanne Lafrance, présidente et Patrick Henri, vice-président, ont procédé à la signature officielle de la convention collective.

Le nouveau contrat de travail prévoit des aménagements au niveau de l'organisation travail-famille et de la santé et du bien-être des employés. De plus, la paie des employés sera dorénavant aux deux semaines.

La nouvelle convention est entrée en vigueur à la date de sa signature, soit le 28 février 2013 et se terminera le 31 décembre 2018.

A l'avant : Johanne Lafrance, présidente SCFP 2912
Normand Dyotte, maire
Patrick Henri, vice-président SCFP 2912
A l'arrière : David Johnstone, directeur général
Julie Legault, chef de division RH

Pour plus d'information:

Organisation:
Ville de Candiac

5 mars 2013 | *Le Soleil* | *Valérie Gaudreau vgaudreau@lesoleil.com David Rémillard dremillard@lesoleil.com*

Le maire met de la pression sur l'AMF

« C'est assez », lance Régis Labeaume, plus impatient que jamais envers l'octroi du contrat d'acier de l'amphithéâtre. Il somme l'Autorité des marchés financiers (AMF) de donner son feu vert aujourd'hui ou demain au Groupe ADF qui pourra ainsi lancer sa commande d'acier, tranche-t-il. ADF se fait pour sa part rassurante et ne croit pas qu'accroître la pression sur l'AMF soit utile.

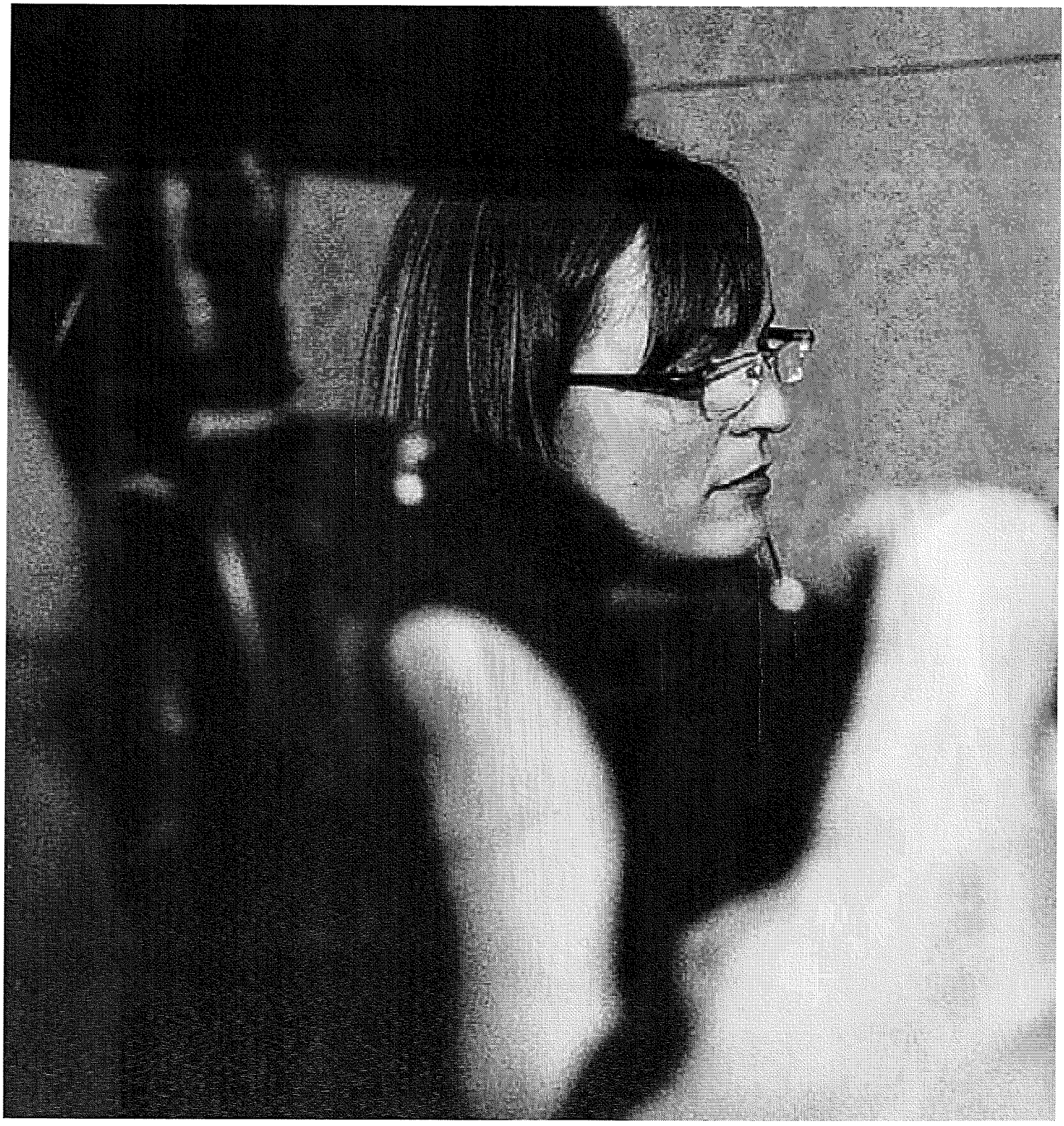

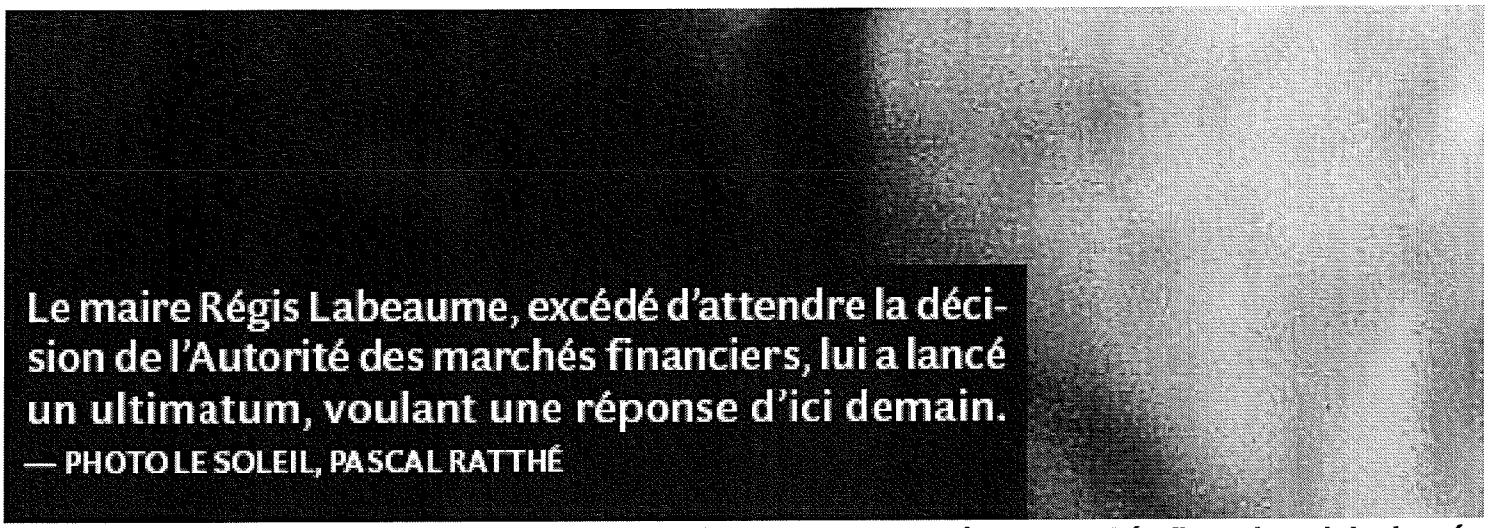
Le maire Régis Labeaume, excédé d'attendre la décision de l'Autorité des marchés financiers, lui a lancé un ultimatum, voulant une réponse d'ici demain.
— PHOTO LE SOLEIL, PASCAL RATTHÉ

Le maire Régis Labeaume, excédé d'attendre la décision de l'Autorité des marchés financiers, lui a lancé un ultimatum, voulant une réponse d'ici demain. — PHOTO LE SOLEIL, PASCAL RATTHÉ

«Mettre de la pression additionnelle sur l'AMF, honnêtement, ça ne donnerait pas grand- chose», a dit le chef de la direction financière, Jean-François Boursier.

Ce n'est visiblement pas l'avis du maire Régis Labeaume, qui a déclaré hier ne plus «savoir où faire les pressions» après un premier cri du coeur médiatique sur le même sujet lundi dernier.

«Il y a des bureaucraties qui sont en train de nous retarder», a estimé le maire en point de presse avant la séance du conseil municipal. «On vient de prendre la deuxième semaine, c'est beaucoup trop. C'est assez!» a-t-il lancé sous forme d'ultimatum.

«On attend au plus tard demain ou après- demain les autorisations parce qu'il faut qu'ADF puisse commander l'acier», a dit M. Labeaume hier soir.

Or, du côté du groupe de Terrebonne, M. Boursier estime qu'il y a encore de la marge de manoeuvre pour son entreprise alors que l'AMF étudie toujours le dossier.

« Oui, il va falloir prendre les bouchées doubles, mais on n'est pas dans une zone ou une période critique», a assuré M. Boursier. L'Autorité des marchés financiers a contacté Groupe ADF la semaine dernière pour demander un complément d'information. «Compte tenu de la nature de la demande, j'assume qu'on est sur les derniers milles», a dit M. Boursier.

Le Groupe ADF a remporté le 6 février l'appel d'offres de 46,6 millions $ pour la structure d'acier de l'amphithéâtre. APPROBATION

Mais le c ont r at doit êt r e approuvé par l'Autorité des marchés fi nanciers et l'Unité permanente anticor r uption comme t ous l es contrats de 40 millions $ et plus, selon une nouvelle mesure instaurée par le gouvernement Marois.

« En commission parlementaire, on nous avait assurés que ça ne retarderait pas le projet», a ajouté M. Labeaume à propos de la nouvelle loi.

Or, s'il a réitéré hier que la Ville est actuellement en «contrôle du temps et du budget», du colisée de 400 millions $ promis pour septembre 2015, la situation actuelle est critique, a soutenu M. Labeaume. «À la fin, s'il manque deux semaines, je sais ce que ça va coûter. Allez voir le contrat, c'est public, vous allez voir les pénalités qu'on paye.»

Groupe ADF a déposé sa demande de certification à la fin janvier. L'AMF lui aurait indiqué avoir besoin de 40 jours pour faire les vérifications, ce qui pourrait mener au 15 mars.

Après la première sortie de M. Labeaume la semaine dernière, l'Autorité avait insisté sur la nécessité de prendre le temps de bien analyser le dossier.

Une position que l'AMF a réitérée hier. «L'étude du dossier se poursuit», s'est contenté d'affirmer au Soleil son porte- parole Sylvain Théberge, quelques minutes après les déclarations du maire. M. Théberge n'a pas voulu commenter davantage.

Printed and distributed by NewpaperDirect | www.newspaperdirect.com, US/Can: 1.877.980.4040, Intern: 800.6364.6364 | Copyright and protected by applicable law.

Article précédent Article suivant

5 mars 2013 | *Le Soleil* | *Valérie Gaudreau*

La directrice du Squat Basse-ville poursuivra Labeaume et Gilbert

La directrice du Squat BasseVille, Louise Fortin, poursuivra le maire Régis Labeaume et la conseillère Chantal Gilbert pour atteinte à sa réputation. La responsable du centre d'hébergement pour jeunes fugueurs, fermé depuis le 15 février en raison d'un déficit de 60 000 $, s'e s t présentée au conseil municipal pour demander aux deux élus de se rétracter. Elle leur reproche d'avoir dit, lors du conseil du 4 février, que l'Agence de la santé effectuait des vérifications sur les finances de son organisme. Pas question de se rétracter, a répondu M. Labeaume. « On n'a pas à s'excuser de dire certaines vérités. Il y a des gens qui sont en train d'analyser tout ça et je pense qu'ils ont raison de le faire », a dit le maire. « Ce qu'ils disent, c'est que si ça ferme, ce sera de ma faute, alors que j'ai un conseil d'administration et que chaque année on doit donner des états f i nanciers vérifiés », a plaidé Mme Fortin, qui avait envoyé vendredi une mise en demeure sommant les deux élus de se rétracter. Elle intente ce recours en son nom personnel et non en celui du Squat Basse-Ville.

Printed and distributed by NewpaperDirect | www.newspaperdirect.com, US/Can: 1.877.980.4040, Intern: 800.6364.6364 | Copyright and protected by applicable law.

5 mars 2013 | *Le Soleil* | *Valérie Gaudreau*

Pas de Cirque du Soleil l'hiver

La Ville de Québec n'a finalement pas retenu le concept de spectacle hivernal proposé par le Cirque du Soleil. En avril dernier, Le Soleil révélait que la Ville de Québec avait demandé à la multinationale montréal aise de réfléchir à un spectacle, un contrat de 45 570 $. « Ç'a pas été retenu», a laissé tomber l e maire de Québec, Régis Labeaume hier lorsque questionné en point de presse d'avant- conseil municipal sur l'évolution de ce dossier. « Ils nous ont montré quelque chose», a- t- i l ajouté, expliquant que le concept des troupes de Guy Laliberté n'a pas été retenu. La réflexion sur une façon de dynamiser les festivités hivernales dans la capitale n'est pas terminée pour autant. Au contraire, le maire Labeaume a réitéré hier qu'il faut unir les activités existantes comme le Carnaval, QuébecAdabra et l' Hôtel de Glace. «L'hiver, honnêtement il faut qu'il se passe quelque chose au Carnaval, c'est évident pour tout le monde », a- t- i l tranché. « C'est toujours la même analyse, il faut que tous les événements d'hiver se parlent. Et on essaye, comme dirait Molière, de packager quelque chose l'hiver de plus gros. Parce que c'est pas terrible.»

Printed and distributed by NewpaperDirect | www.newspaperdirect.com, US/Can: 1.877.980.4040, Intern: 800.6364.6364 | Copyright and protected by applicable law.

Les autobus s'inspirent de ceux de Londres, bien qu'ils aient un style légèrement différent. — PHOTO LE SOLEIL, STEVE DESCHÊNES

Le RTC teste des autobus à deux étages

Annie Mathieu
amathieu@lesoleil.com

Un autobus à deux étages, semblable à ceux qui sillonnent les rues de Londres, sera testé au cours des deux prochaines semaines sur deux parcours express du Réseau de transport de la Capitale (RTC).

Le prototype prêté par l'entreprise anglaise Alexander Dennis empruntera à raison de deux fois par jour la route du trajet 236 en matinée, qui part de Charlesbourg en direction de la Colline Parlementaire, et celle du 254 en après-midi, qui effectue le trajet entre le Grand Théâtre et Beauport.

«C'est le même fabricant que les autobus à Londres, sauf qu'il n'est pas rouge et que c'est sa version plus aérodynamique», a expliqué le président du RTC, Raymond Dion, qui dit travailler sur la venue du géant depuis déjà six mois.

Dès demain, les usagers pourront monter à son bord gratuitement et seront invités à fournir leurs commentaires au RTC, qui décidera d'ici un an s'il souhaite acheter de tels véhicules qui coûtent plus de 700 000 $. Ottawa, Toronto et Victoria, en Colombie-Britannique, utilisent déjà ces autobus qui comptent 82 places assises et qui sont munis d'un service Wi-Fi.

M. Dion a longuement soutenu que ces modèles permettaient de circuler sur les autoroutes en tout confort et ainsi d'éviter que les passagers soient debout à plus de 100 km/h. Il a cependant assuré qu'il ne souhaitait pas remplacer la flotte complète des Métrobus «articulés», qui peuvent asseoir la moitié moins de personnes et qui coûtent 525 000 $.

ÉCONOMIES

Il croit néanmoins qu'avoir recours aux véhicules à deux étages sur un certain nombre de parcours pourrait permettre certaines économies qui s'inscrivent dans la révision du plan stratégique auquel se livre actuellement le RTC.

Selon le chauffeur Benoit Richard, qui conduira l'autobus pendant la période d'essai, le véhicule est très confortable et facile d'usage. Il note cependant qu'il devra être prudent lorsqu'il circulera en ville, notamment pour éviter les branches d'arbres. Le RTC dit par ailleurs avoir vérifié les trajets pour que l'autobus n'ait pas à circuler sous un viaduc.

+
NOTRE VIDÉO
videos.lesoleil.com

5 mars 2013 | *Le Soleil* | *Valérie Gaudreau*

Les comptes de taxes révisés attendus de pied ferme

Les gens d'affaires attendent de pied ferme l'envoi de 5300 comptes de taxes non résidentiels actuellement en révision. Et ils espèrent que les changements apportés seront significatifs sans quoi ils promettent de «retourner au front».

«Mais le problème est que le front va être un peu plus large à cause de la Coalition», a dit hier au Soleil le président de la Corporation des parcs industriels de Québec, Pierre Dolbec. Le 20 février, il a réuni pour la création de la toute nouvelle Coalition des secteurs d'affaires, des représentants des rues commerciales, des concessionnaires automobiles, des restaurateurs et des propriétaires situés dans les parcs industriels, entre autres.

«Pour l'instant, on est comme sur la glace à attendre de voir ce qu'il va se passer avec l'engagement de M. Labeaume», a dit M. Dolbec.

Cet engagement est celui de la Ville de Québec, qui a annoncé le 18 février avoir déniché une mesure dans la Loi sur la fiscalité municipale permettant trois taux de taxation distincts. Une telle mesure permettra, a-t- on promis, d'amoindrir les écarts et d'alléger la charge fiscale des plus petites entreprises qui ont ragé en voyant la valeur de leur immeuble exploser lors du dernier rôle d'évaluation, à l'automne.

L'administration municipale a donc entrepris depuis 15 jours de réviser 5300 factures du secteur non résidentiel. LE POINT AUJOURD'HUI

Rég i s Labeaume devrait d'ailleurs rencontrer aujourd'hui les experts du service des finances pour voir comment évoluent la révision des calculs et les simulations. «J'essaye de les voir demain [aujourd'hui] pour voir comment vont les simulations parce qu'il y a de la finesse pour s'organiser pour qu'il y ait le moins de dommages possible», a dit le maire hier.

Recevoir leur compte de taxes revu et corrigé est une première étape pour les gens d'affaires qui feront, le 12 mars, une nouvelle sortie particulièrement dirigée vers le gouvernement du Québec.

À cette occasion, les résultats d'une nouvelle étude de l'Institut de développement urbain de Québec montreront la part du fardeau fiscal assuré assumé par le secteur commercial ces 10 dernières années dans la région.

Il sera aussi question des «impacts d'une taxation trop lourde dans le secteur non résidentiel sur l'économie de la région », peut- on lire dans la présentation de cette journée de réflexion.

Pierre C. Bellavance, associé du cabinet Heenan Blaikie, Martin De Rico, de Rico Experts-Conseils, Alain Kirouac, président de la Chambre de commerce de Québec, et Stéphan Sabourin, directeur de la SDC du centreville de Québec, prendront la parole.

Printed and distributed by NewpaperDirect | www.newspaperdirect.com, US/Can: 1.877.980.4040, Intern: 800.6364.6364 | Copyright and protected by applicable law.

5 mars 2013 | *Le Soleil* | *Valérie Gaudreau et David Rémillard*

Déficits «plus raisonnables» de 7,5 M$, dit Corriveau

« C'est 7,5 millions $ pour les deux villes», a réaffirmé Régis Labeaume hier soir à propos de la part des déficits des régimes de retraite que devront éponger ses deux villes voisines de l'agglomération, L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin.

Le maire de Saint-Augustin, Marcel Corriveau, qui n'avait toujours pas réagi à ce sujet, juge «plus près de la réalité» et «un peu plus raisonnable» le montant de 7,5 millions $ estimé par les fonctionnaires de la Ville de Québec. De ce montant, SaintAugustin devrait payer 60 %, soit autour de 4,5 millions $.

Mais M. Corriveau ne paiera pas les sommes tant qu'il n'en saura pas plus sur la nature des demandes de Québec, a- t-il prévenu. «Aujourd'hui, nous avons plus de questions que de réponses», a-t-il affirmé aux citoyens et aux élus réunis au Conseil municipal de Saint-Augustin, hier soir. «Nous, on n'est pas prêts à avaler ce montant-là [7,5 millions $] sans le vérifier.»

Les années couvertes par les demandes du maire Labeaume sont au coeur des interrogations. «Est- ce que ça remonte à 2006?» a-t-il demandé. «Ce sont des choses qu'on doit vérifier avant de faire un chèque.»

Ce dernier croit que l'administration Labeaume pourrait éventuellement prélever les sommes en modifiant les quotes- parts exigées aux deux villes défusionnées en échange de services fournis par la Ville de Québec. LORANGER SE FAIT TAQUINER Rég i s Labeaume n'a par ailleurs pas manqué de souligner de nouveau hier le mauvais calcul du maire de L'Ancienne-Lorette, Émile Loranger. La semaine dernière, ce dernier avait plutôt évalué la part de sa ville à 40 millions $. « C'est quand même extraordinaire, il devrait retourner en Flo - ride, ça va lui faire du bien », a ironisé M. Labeaume à propos des traditionnels voyages hivernaux de son homologue de L'Ancienne-Lorette.

À ce sujet, Marcel Corriveau s'est montré plus indulgent. « Je ne pense pas qu'il y a eu de mauvaise foi.» «Quand on lui a parlé que c'était 7,5 millions $ plutôt que 40, je pense qu'il [Émile Loranger] était assez content», a-t-il ajouté à la blague.

Printed and distributed by NewpaperDirect | www.newspaperdirect.com, US/Can: 1.877.980.4040, Intern: 800.6364.6364 | Copyright and protected by applicable law.

5 mars 2013 | *Le Soleil* | *Simon Boivin SBoivin@lesoleil.com*

Les démunis «largués», dénoncent les syndicats

La ministre Agnès Maltais est taxée par ses alliés syndicaux de «larguer» les plus démunis avec ses modifications à l'aide sociale qui s'apparentent à une «chasse aux sorcières».

La vice- présidente de la CSN, Denise Boucher, était aux côtés de la ministre et de la première ministre, début février, pour le lancement de la stratégie Tous pour l'emploi. Elle a pris connaissance «avec stupéfaction» du projet de règlement de la ministre Maltais, qu'elle entend contester.

«On n'était pas au courant de ça, a i ndiqué Mme Boucher au Soleil. Je trouve ça bien malheureux. J'ai l'impression que ça envoie un mauvais message.»

Alors que la stratégie Tous pour l'emploi doit faciliter la réintégration au marché du travail, la CSN juge que les coupes pénalisent plutôt ceux qui ont le plus besoin d'aide. «Avec cette décision, dit Mme Boucher, ce sont parmi les plus fragiles de notre société que le gouvernement décide de larguer.»

La Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) n'est pas heureuse non plus de la tournure des évènements. Le secrétaire général Daniel Boyer ne croit pas que le gouvernement s'y prend «de la bonne façon». «Mme Maltais m'avait assuré que ce ne serait pas une chasse aux sorcières, dit-il. Mais là, en cachette, ce règlement arrive...»

De son côté, Yves-Thomas Dorval, du Conseil du patronat du Québec, trouve difficile de juger de l'impact des mesures. Il loue par contre la volonté du gouvernement de relever le défi du manque de main- d'oeuvre au Québec.

DES COUPES À L'AVEUGLETTE, SELON LE PLQ

Les partis d'opposition s'en sont pris au gouvernement, hier. La libérale Karine Vallières estime que la ministre manque de transparence et fait des «coupes à l'aveuglette» sans chiffres ou études d'impact à l'appui. Lors de l'étude des crédits, le caquiste Sylvain Lévesque se souvient avoir demandé à la ministre si des coupes ou des mesures coercitives étaient à prévoir dans l'aide sociale. «Elle m'a répondu "Non" à deux reprises», dit-il.

Le chef de cabinet de Mme Maltais rejette l'idée que le gouvernement péquiste se comporte comme les conservateurs dans le dossier de l'assurance emploi. «Eux n'accompagnent pas le monde, dit Pierre Châteauvert. Ils imposent. Nous, on va accompagner le monde.» La stratégie Tous pour l'emploi sera dotée d'un budget de 463 millions $ par année, dont 25 millions $ d'argent frais.

Printed and distributed by NewpaperDirect | www.newspaperdirect.com, US/Can: 1.877.980.4040, Intern: 800.6364.6364 | Copyright and protected by applicable law.

5 mars 2013 | *Le Soleil* | *Isabelle Mathieu imathieu@lesoleil.com*

Roy Marinelli ne poursuivra pas le vice-président d'action Lévis

La mairesse de Lévis ne poursuivra pas le vice-président du parti Action Lévis pour ses propos sur Twitter qui faisaient référence à des informations pouvant intéresser l'Unité permanente anticorruption (UPAC).

L'histoire a commencé le 29 janvier lorsqu'Alexandre Charest, vice-président et candidat du parti Action Lévis, a lancé cette phrase sur son compte Twitter : «"Je n'ai rien dans le placard..." Ah oui? Donc aucune objection à ce que je communique certaines informations à l'UPAC Mme Marinelli...?»

Mise au courant, la mairesse Danielle Roy Marinelli s'est créé un compte Twitter pour l'occasion et a répondu : «n'ayant aucun squelette, je communiquerai moi-même avec l'UPAC pour que vous ayez le loisir de dire ce que vous savez».

Après avoir jonglé avec l'idée de poursuivre le vice-président d'Action Lévis, policier à la Ville de Québec, la mairesse a plutôt opté «à ce stade- ci, pour une mise au point vous invitant vous et votre parti, à défendre vos idées dans le respect des personnes».

En cas de rechute, elle n'hésitera pas à entamer des poursuites, a-t- elle indiqué.

«AFFIRMATIONS GRATUITES»

La mairesse a lu devant les citoyens réunis pour le conseil municipal la lettre envoyée par courrier recommandé lundi à Alexandre Charest.

«Votre réaction désinvolte à l'effet que vous pouvez lancer des accusations sans les appuyer [...] démontre un manque de rigueur que l'on ne peut accepter de personne et encore moins de quelqu'un qui se dit être un policier de 15 ans d'expérience», écrit la mairesse.

Des affirmations gratuites ou tendancieuses ne doivent pas être acceptées, écrit Danielle Roy Marinelli, avant de citer des extraits du jugement de la Cour supérieure dans la cause remportée par le maire Régis Labeaume contre le président du syndicat des cols blancs, Jean Gagnon. «La Cour exprime clairement les limites que la société doit se donner, même dans le cadre de dossiers soulevant des débats publics.»

Le président d'Action Lévis, James Redmond, juge pour sa part que dans sa réponse, la mairesse fait du salissage envers son parti. «C'est aussi peu élégant que ce qu'elle déplore elle-même, affirme M. Redmond. On joue à la victime et on fait la morale.»

Printed and distributed by NewpaperDirect | www.newspaperdirect.com, US/Can: 1.877.980.4040, Intern: 800.6364.6364 | Copyright and protected by applicable law.

5 mars 2013 | *Le Soleil* | *Isabelle Mathieu imathieu@lesoleil.com*

Deux griefs patronaux à la Ville de Lévis

La Ville de Lévis dépose deux griefs patronaux devant le tribunal d'arbitrage contre ses policiers et ses employés cols blancs. Elle accuse les premiers de mettre en place un climat de travail teinté d'intimidation et les seconds, d'engorger le serveur courriel avec des envois massifs.

Les relations de travail sont à l'orage entre l'administration Roy Marinelli et les policiers et cols blancs, deux corps d'emploi dont la convention collective est échue depuis plusieurs mois. En g uise de moyen de pression, les cols blancs ont choisi d'utiliser la voie électronique. Selon ce qu'on peut l ire dans le grief patronal approuvé hier au conseil municipal, un courriel d'une tail le de 74 kilo- octets a été envoyé le 12 février par Hélène St- Pier r e, la présidente du syndicat, aux services principaux de la Ville. Une «réponse à tous » a été par la suite ef fe ct uée 231 foi s par des salariés.

Le serveur courriel de la Ville a été ralenti et engorgé, écrivent les avocats de l'administration.

Le scénario s'est répété le 14 février, provoquant, selon la Ville, une panne des services courriel durant quatre heures. «Ce bris aurait pu mettre en péril la sécurité des citoyens de la Ville de Lévis tant au niveau du service des incendies qu'au niveau du service de police», affirme l'administration.

La Ville réclame une ordonnance permanente afin de faire cesser le moyen de pression et réclame au syndicat une indemnité de 12 500 $ pour rembourser les coûts encourus par l'employeur.

Dans l'autre grief patronal, la Ville de Lévis dénonce «le climat de travail négatif, teinté d'intimidation et d'agressivité subtile», mise en place selon elle par la Fraternité des policiers. Parmi l es moyens de pression, les policiers portent une casquette rouge non réglement ai re, rédigent l es rapports d'événement avec des st ylos rose ou vert, rendant inefficace la lecture électronique, i nstallent des affiches désobligeantes pour les patrons, quittent les rassemblements lorsqu'un cadre se présente et adoptent une attitude arrogante, aux yeux de la Ville. «HARCÈLEMENT»

Les moyens de pression « constituent clairement du harcèlement » envers les cadres, écrivent les avocats de la Ville et le comportement des policiers représente à leurs yeux « de l ' i nsubord i nation » . Ils demandent donc au tribunal de faire cesser de telles actions.

Printed and distributed by NewpaperDirect | www.newspaperdirect.com, US/Can: 1.877.980.4040, Intern: 800.6364.6364 | Copyright and protected by applicable law.

t

Quel legs pour les générations futures?

Réaction au texte «Hausse de 1000 % des taxes municipales — Expropriation déguisée» de la journaliste Claudette Samson

Beaucoup de réactions plus ou moins émotives ont suivi la publication de l'article de la journaliste du *Soleil*, M^me^ Claudette Samson, concernant la hausse faramineuse de taxes que subissent deux agriculteurs de la rue du Vignoble à Charlesbourg. S'il faut chercher des coupables, on peut en trouver, se lancer de la boue, déclarer la guerre; mais chercher des solutions me semblerait plus approprié. En effet, la démarche que j'ai osé entreprendre en contactant M^me^ Samson me fait découvrir que le problème des hausses exorbitantes de taxes déborde largement les deux cas de la rue du Vignoble. Des communications reçues à la suite de ces articles m'ont révélé que le problème est aussi criant pour des résidants de la ville de Québec, des résidants de bords de lacs, rivières ou fleuve, et plus encore pour des propriétaires fonciers agriculteurs dont la ferme s'est retrouvée à proximité d'une ville émergente et cela un peu partout en province. D'autre part, je me demande si, collectivement, nous n'avons pas les yeux plus grands que la panse. La vision économique du développement du territoire semble être la solution magique à de nombreux problèmes. Qu'en est-il de la théorie des petits pas, des projets à l'échelle humaine, échelonnés dans le temps, moins indigestes que la boulimie de réalisations qui semble tellement à la mode et qui fait même envie, vue de l'extérieur? Aurions-nous intérêt à éviter de passer le «bulldozer» sur le patrimoine et les valeurs humaines qui nous ont permis de survivre depuis 300 ans? Peu importe le rôle que nous aurons joué dans la société, comme député, maire, conseiller municipal, agriculteur, le legs de notre passage dans la vie ne pourra-t-il se résumer qu'à cela : $ $ $ $?

Claudette Lortie
Québec

SOMMAIRE

Bourse	36
Cinéma	70
Décès	86
Deschâtelets, Louise	77
Gingras, Pierre	26
Horoscope	81
Météo	76
Pause café	82/83
Petites annonces	75
Spectacles	40
Sports	87
Statistiques sports	88 à 91
Télévision	72
Votre argent	32
Votre opinion	13 à 15
Votre vie	38/39

CONTACTS

Abonnements
418 684-2080

Extérieur, sans frais
1 800 463-4747

Petites annonces et décès
418 688-1950
1 877 688-1950

Rédaction et publicité
418 683-1573

journaldequebec.com
Le site Internet du *Journal de Québec* est membre du réseau Canoë

canoe.ca

Convention de la poste, publication n° 40064519. Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à : Messageries Dynamiques 627, rue Godin Québec (Québec) G1M3E6

LOTERIE

Avez-vous gagné?

Tirages du 2013-03-04

Lotto Québec 3 4
264 7428

Lots bonis : du 2 au 10 mars 2013

05 15 17 22 30
31 35 37 43 45
53 54 56 57 58
59 60 61 62 65

Extra 4278192

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Autres résultats page 8

MÉTÉO

Maximum : 3°
Minimum : -3°
Précipitations : 0 %

Météo complète page 76

PHOTO SIMON CLARK

■ **Avec ses 4,2 mètres de haut, l'autobus à deux étages, qui sera mis à l'essai par le Réseau de transport de la Capitale pour deux semaines, ne passe pas partout. C'est le cas notamment de l'autoroute Laurentienne où on compte un vieux viaduc ferroviaire, situé tout près de la rue Soumande. L'autobus à étages offre 90 places.**

Comme à Londres

■ Un autobus à deux étages dans les rues de Québec

Les usagers du Réseau de transport de la Capitale (RTC) seront les premiers au Québec à essayer l'autobus à étages du constructeur anglais Alexander Dennis.

Si vous croisez un autobus à étages dans les rues de Québec ces jours-ci, ne soyez pas surpris. Le RTC a le privilège d'ajouter à sa flotte ce véhicule particulier pour les deux prochaines semaines.

L'autobus, qui sent encore le neuf, circulera sur les parcours express 236 et 254, là où on note une forte affluence le matin et le soir.

Pour la durée de l'essai, les utilisateurs pourront monter à bord gratuitement. Le RTC fera ensuite le bilan complet de cette expérience.

«On va évaluer les coûts. Même si l'achat de tels autobus n'est pas prévu à court terme, nous souhaitons disposer de plus de données possible pour alimenter notre réflexion stratégique», a dit Raymond Dion, président du RTC.

Les démarches pour amener à Québec un autobus à étage d'une valeur de 800 000 $ ont débuté il y a six mois.

82 places assises

Contrairement aux autobus articulés qui sont utiles pour les arrêts fréquents, l'autobus à étages sera davantage utilisé pour les longs trajets puisqu'il offre 90 places dont 82 assises, ce qui est beaucoup plus confortable pour les usagers que de rester debout sur l'autoroute lorsque le chauffeur roule à 100 km/h.

Cependant, le véhicule ne passe pas partout. Il y a au moins trois viaducs ferroviaires qui représentent un obstacle dont celui situé tout près de la rue Soumande, sur l'autoroute Laurentienne.

«D'ici à ce que la décision se prenne d'en acheter, on risque d'avoir solutionné ce problème», a ajouté M. Dion.

De toute façon, le ministère des Transports a l'intention de refaire la portion d'autoroute située à proximité de l'amphithéâtre.

À l'essai

Pour le moment, le RTC est la première compagnie de transport à faire l'essai de ce véhicule au Québec. D'autres villes telles que Saint-Jean-sur-Richelieu, Sainte-Julie et Chambly auront aussi l'occasion de l'essayer au cours de cette tournée de promotion.

Assemblé en Grande-Bretagne, cet autobus a déjà fait ses preuves dans d'autres villes canadiennes. M. Dion n'a donc aucun doute par rapport à sa fiabilité mécanique.

Malgré ses 4,2 mètres de hauteur, il est pratiquement impossible qu'il se renverse sur le côté.

Selon une étude scientifique, citée par la porte-parole du RTC, Carole Brosseau, il faudrait des vents de 210 km/h pour que cela se produise.

La période d'essai débutera demain. Question de joindre l'utile à l'agréable, le 2e étage offre une vue imprenable sur la ville.

Mort d'un poupon à Montmagny

KATHLEEN FRENETTE
Le Journal de Québec

Un bébé de cinq mois est décédé, hier à Montmagny, dans des circonstances qui demeurent à être éclaircies par les enquêteurs de la Sûreté du Québec.

Un peu après midi, les policiers de la SQ ont reçu un appel selon lequel un bébé de cinq mois, de sexe masculin, se trouvait en arrêt cardiorespiratoire sur l'avenue Couture.

Immédiatement dépêchés sur place, les ambulanciers ont pris le poupon en charge et l'ont transporté à l'hôpital.

«J'ai vu le petit bébé... Les ambulanciers travaillaient fort après lui, mais je les ai aussi vus remonter une petite couverture sur son visage... C'est bien triste tout ça», a commenté l'un des résidents du secteur, témoin de l'arrivée des services d'urgence.

Sitôt après, les policiers de la Sûreté du Québec sont arrivés au petit logement du couple, qui se trouve au deuxième étage d'un immeuble à logements.

Le père, amené à l'hôpital, a été rencontré sur place en compagnie de sa conjointe par les enquêteurs de la SQ.

«Nous devons établir pourquoi le poupon s'est retrouvé en arrêt cardiorespiratoire et obtenir la version des parents. Une autopsie devra aussi être pratiquée sur le corps de l'enfant pour nous aider à faire la lumière sur ce décès», a commenté Richard Gagné, de la Sûreté du Québec.

Consternation

Dans le quartier paisible, c'était la consternation. Plusieurs voisins ne connaissaient pas très bien le couple, qui a aussi une petite fille.

«Ils ont déménagé ici il y a environ un an et demi. Ce ne sont pas des gens qui côtoyaient beaucoup le voisinage. On ne les voyait pas beaucoup... C'est bien dommage, ce qui leur arrive», a mentionné un voisin qui habite le secteur.

Selon nos informations, ce serait le jeune père de l'enfant, âgé de 23 ans, qui aurait contacté les services d'urgence.

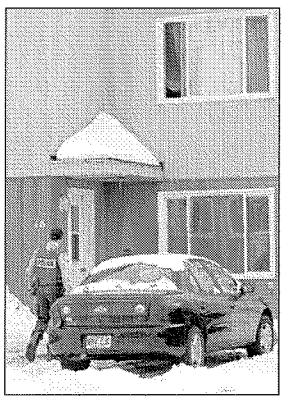

PHOTO SIMON CLARK

■ **Les policiers se sont rendus à la résidence où le drame s'est produit.**

MUNICIPAL QUÉBEC

PHOTO RENÉ BAILLARGEON

■ **Deux semaines de retard à attendre le feu vert au fournisseur d'acier de l'amphithéâtre, «c'est beaucoup trop», déplore le maire Labeaume, qui espère être entendu par «qui de droit».**

Labeaume voit rouge

■ Le maire presse l'AMF de donner le feu vert au fournisseur d'acier de l'amphithéâtre

«Ça va faire», «c'est assez», s'est insurgé le maire Labeaume, hier, en pressant l'Autorité des marchés financiers (AMF) de donner le feu vert, aujourd'hui ou demain au plus tard, à Groupe ADF, afin de lui permettre d'ériger la structure d'acier de l'amphithéâtre.

Marc-André Gagnon
marc-andre.gagnon@quebecormedia.com

Pendant que l'autorisation de l'AMF, rendue obligatoire depuis l'entrée en vigueur de la loi 1, se fait toujours attendre, une deuxième semaine de retard sur l'échéancier de construction de l'amphithéâtre s'est amorcée, hier.

«C'est beaucoup trop», a déploré le maire, découragé de voir les délais imposés par l'appareil gouvernemental s'éterniser.

Retardé par la bureaucratie

«Il faut qu'ADF puisse commander l'acier, qu'ils puissent procéder», a souligné le maire.

M. Labeaume s'est rendu en personne sur le chantier de l'amphithéâtre, hier. «J'arrive de là-bas; on est allé voir tous les plans, tout est prêt», a-t-il raconté, lors du point de presse qui précédait la séance du conseil municipal.

«Je fais appel à qui de droit, qui j'espère, va m'entendre : là, c'est assez, on veut le permis, les autorisations demain ou après demain. C'est assez parce qu'il faut procéder.»

Le maire Labeaume refuse d'attendre jusqu'à la mi-mars avant que l'autorisation soit donnée, comme d'autres l'ont déjà évoqué.

«Le 15 mars, ça ne se peut pas, a indiqué le maire. Nous autres, oubliez ça. Ça ne se peut pas, c'est une catastrophe. L'autorisation, ça ne me fait pas peur, a-t-il précisé. La question, c'est quand?»

Le bureau du projet d'amphithéâtre est «en contrôle total de l'échéancier [...] (et) des budgets», a assuré le maire. Mais «il y a des bureaucraties qui sont en train de nous retarder», se désole M. Labeaume.

Prêt à « hurler »

Faute d'obtenir le feu vert de l'AMF dans les délais souhaités, le maire de Québec se dit prêt à «hurler deux fois plus fort» s'il le faut.

RÉGIS LABAUME
Maire

«On espère que des gens responsables nous entendent», a-t-il ajouté, lors de la séance du conseil municipal, hier soir.à

«Quand ça été mis en branle (la loi 1), souvenez-vous en commission parlementaire, on nous avait dit que tout irait bien, que ça ne retarderait pas», a rappelé le maire.

Il souhaite d'ailleurs en discuter rapidement avec le ministre des Affaires municipales, Sylvain Gaudreault, et la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, Agnès Maltais.

ADF aussi a hâte

Joint en début de soirée, hier, par Le Journal de Québec, le chef de la direction financière du Groupe ADF, Jean-François Boursier, a dit comprendre «l'empressement» du maire Labeaume.

«Dites-vous bien que c'est notre certificat de bonne conduite; alors nous aussi on a bien hâte de l'avoir, naturellement, de pouvoir finaliser et d'aller de l'avant. J'ose espérer qu'on est dans les derniers milles du processus, a dit M. Boursier. On devrait avoir des nouvelles bientôt, mais formellement, ADF n'a pas eu de communication avec l'AMF.»

Appel au décorum raté

Le conseiller d'Équipe Labeaume et président des séances du conseil municipal, Jean-Marie Laliberté, a lancé un appel au décorum, hier soir. «Je vous invite à penser aux citoyens qui nous regardent de plus en plus nombreux, a déclaré M. Laliberté», en ouverture de la séance du conseil. Si les quelques minutes qui ont suivi se sont déroulées sur un ton légèrement plus serein qu'à l'habitude, le climat s'est rapidement envenimé. Encore une fois, hier, on a pu assister à une série d'échanges orageux entre les conseillers de l'opposition et le président Laliberté. «Vous brimez nos droits, M. le Président», a notamment déploré le conseiller Yvon Bussières. «Vous avez tout le temps quelque chose à radoter, lui a plus tard répliqué M. Laliberté. Est-ce que c'est une stratégie, M. Bussières?» «M. le président, je n'en reviens pas de votre façon de gérer», a déclaré à son tour l'indépendant Jean Guilbault, qui a aussi eu droit à quelques accrochages avec M. Laliberté.

— Marc-André Gagnon

« On va régler ça en cour! »

La directrice du SQUAT basse-ville, Louise Fortin, a annoncé devant tous les élus du conseil, hier, qu'elle allait poursuivre le maire Labeaume et la conseillère Chantal Gilbert pour propos diffamatoires. En se présentant dans la salle du conseil municipal, Mme Fortin souhaitait obtenir réponse publiquement à une mise en demeure qu'elle a fait parvenir au maire, et où des excuses publiques sont notamment exigées. «On n'a pas à s'excuser de dire certaines vérités», a renchéri le maire Labeaume. «On va régler ça en cour», a alors prévenu Mme Fortin. «Il y a des gens qui ont besoin de publicité dans la vie», a réagi le maire, avant de suggérer au policier qui se tenait près de ne pas expulser Mme Fortin. «C'est ce qu'elle espère», a dit M. Labeaume. Il y a deux semaines, faute d'avoir pu obtenir un financement annuel récurrent de 132 000 $, la direction du SQUAT basse-ville a décidé de fermer. Une mesure «temporaire», a précisé Mme Fortin. «Ce qu'ils disent, c'est que si ça ferme, c'est ma faute», a résumé Mme Fortin, une fois invitée par les journalistes à préciser les propos qui sont reprochés au maire et à la conseillère Gilbert. «C'est quand même ma réputation qui est en jeu; donc, oui, je vais poursuivre», a-t-elle confirmé.

— Marc-André Gagnon

OÙ VONT VOS **IMPÔTS ?**

LES QUÉBÉCOIS SONT PARMI LES PLUS TAXÉS EN AMÉRIQUE DU NORD

«*Side line* payant»

NICOLAS SAILLANT
Le Journal de Québec

La CAQ déplore les nombreuses dépenses des élus scolaires qui, selon elle, n'ont souvent rien à voir avec la réussite scolaire dans un contexte de manque criant de ressources.

La Coalition avenir Québec, favorable à l'abolition des commissions scolaires, voit, dans les dépenses douteuses des élus, une raison de plus pour inverser la pyramide des dépenses.

«Dans quelle mesure ils sont là pour aider les élèves? C'est trop gros en haut et petit en bas, on veut inverser la pyramide», illustre la députée Nathalie Roy, critique en matière d'éducation primaire et secondaire.

«Dans l'état des choses actuellement, les écoles insalubres, le manque de ressources [...] il y a tellement de problématiques dans les écoles. C'est mon sens commun que ça choque; voir que des commissaires ont encore de généreux comptes de dépenses, surtout que c'est un travail à temps partiel, constate Nathalie Roy.

«C'est un petit *side line* payant», ajoute-t-elle.

6,2 M$ en salaires

La CAQ évalue qu'un conseil des commissaires coûte environ 130 000 $ par année. C'est donc 6,2 millions en salaires qu'il en coûte aux contribuables pour les 72 organisations du Québec.

«Ce sont des monstres administratifs de gestion déconnectée de l'enfant dans la classe. Il faut revoir tout ça; ce sont des élus qui n'ont pas de légitimité quand on est élus avec 7 % ou 8 %», plaide Mme Roy.

La CAQ remarque notamment que les dépenses des élus ne sont même pas proportionnelles au nombre d'élèves. Les 72 commissions scolaires du Québec bénéficient d'un budget annuel de huit milliards. Mme Roy estime donc que les organisations doivent démontrer encore plus de transparence.

PLUS DE GOLF

Malgré l'enquête du *Journal* de l'an dernier faisant état de **18** réclamations de dirigeants de la CS des Hauts-Cantons pour des tournois de golf, onze nouvelles réclamations ont été produites.

INTERNET

À la CS des Samares, **6000 $** sont investis pour aider les 25 commissaires à payer leurs factures internet. Selon le président, le montant mensuel de 20 $ par élu est «rentable» puisqu'il évite beaucoup de paperasse.

COMMENT VONT LES TUYAUX

Un cadre de la CS de Rivière-du-Loup s'est fait rembourser un souper à **30 $** afin de faire le point sur le travail qu'un plombier avait à faire.

LES DÉPENSES D'UN MAIRE

L'ancien président de la CS Cœurs-des-Vallées et député libéral Alexandre Iracа a déposé un compte de dépenses de **14 690 $** pour la dernière année scolaire. Il avait donc pratiquement le même compte de dépenses que le maire de Montréal (**15 310 $**).

PAS DE VOS AFFAIRES

La CS Riveraine a caviardé le montant d'une dépense faite par un commissaire dans le cadre d'un souper de la FTQ à l'auberge Godfroy.

COUPE DE VIN

Un commissaire de la CS du Lac-Saint-Jean a présenté une facture de **35 $** qu'il avait déboursée à la SAQ.

Golf, fleurs et promotion

■ Les élus des commissions scolaires poursuivent leurs dépenses excessives

Nombreux tournois de golf, fleurs et objets promotionnels : un an après que le *Journal* eut révélé des dépenses excessives de commissaires, de nouvelles largesses ont été découvertes dans les administrations de commissions scolaires (CS).

Nicolas Saillant
nicolas.saillant@quebecormedia.com

La CAQ a décidé de refaire l'exercice mené par le *Journal*, en mars 2012, afin de voir si les représentants scolaires «se sont calmés», explique la députée Nathalie Roy. Alors que le *Journal* avait fait état des nombreuses dépenses de cadres et d'élus friands de tournois de golf, l'analyse des comptes de dépenses de la dernière année scolaire de 48 des 72 commissions scolaires montre que cette pratique est toujours populaire.

Présent à huit tournois de golf

François Charbonneau, président de la CS des Samares (Lanaudière) a participé à pas moins de huit tournois de golf, l'an dernier, réclamant à chaque occasion une allocation pour ses déplacements. Un commissaire du même conseil a également participé à quatre de ces tournois. «Ce n'est pas le montant qui me chicote (426 $), mais c'est le fait qu'on continue à payer des frais de déplacements pour aller jouer au golf», observe Nathalie Roy.

M. Charbonneau a notamment jugé bon de se faire rembourser un trajet de huit kilomètres pour un montant de 3 $. «Pour le petit peu d'argent qui est mis là-dessus, nous entrons largement dans notre argent», juge le président. «C'est un faux prétexte pour justifier le réseautage», réplique Mme Roy.

Financement politique

Un commissaire de la CS Harricana, en Abitibi, s'est même vu rembourser un montant de 102 $ pour s'être rendu au tournoi de financement du député péquiste François Gendron, en août 2011. Un tournoi de golf dont les bénéfices servent entièrement à financer l'association de circonscription d'Abitibi-Ouest.

Le président de la commission scolaire, Michel Gagnon, assure toutefois que cette demande de remboursement n'aurait jamais dû être autorisée. «C'est une erreur.» M. Gagnon entend donc exiger les 102 $ au commissaire fautif.

La CS de la Baie-James a quant à elle jugé bon produire une série d'objets promotionnels aux couleurs de l'organisation. Un total de 17 609 $ a été dépensé en bracelets, tasses et sacs réutilisables. Pour 3500 sacs réutilisables, un montant de 15 000 $ a été déboursé, soit 4,30 $ par sac. La présidente Lyne Laporte-Joly n'a pas voulu répondre aux questions du *Journal*, se disant en déplacement sur le territoire.

EXCLUSIF le journal de québec

De Courcy

Malgré le fait qu'elle ait dépensé 5000 $ pour un dîner-bénéfice en 2011, ainsi que le rapportait le *Journal*, l'ex-présidente de la Commission scolaire de Montréal et actuelle ministre de l'Immigration, Diane De Courcy, est demeurée l'une des plus dépensières du système scolaire avant son départ. Un compte de dépenses de 17 739 $ lui a été remboursé en 2011-2012.

De ce montant, une somme de 1300 $ en fleurs a été remboursée pour célébrer différents événements, 400 $ de plus que l'an dernier. Mme de Courcy a notamment donné deux plantes à une direction d'école pour la remercier d'avoir orchestré un déménagement rendu nécessaire en raison de la moisissure.

Mme de Courcy a donc le deuxième compte de dépenses le plus salé derrière celui du président de la CS de la Moyenne Côte-Nord à 22 700 $. Il est toutefois à noter que la CS de Montréal est la seule organisation à publier l'ensemble des dépenses des élus sur son site internet.

RÈGLEMENT LÉGIONELLOSE

Facture salée pour les proprios

■ Le nouveau règlement sur l'entretien des tours de refroidissement leur coûtera jusqu'à 1 500 $ par mois

La crise de la légionellose coûtera cher aux propriétaires de tours de refroidissement. Le nouveau règlement sur l'entretien de ces installations engendrera une facture pouvant atteindre 1 500 $ par mois.

Johanne Roy
johanne.roy@quebecormedia.com

Le gouvernement du Québec évalue que cette nouvelle réglementation pourrait entraîner des frais de près de neuf millions sur cinq ans, pour les propriétaires de tours.

«Un programme complet d'entretien par des spécialistes accrédités, incluant les analyses et les produits chimiques, peut varier de 1 200 $ à 1 500 $ par mois», estime le microbiologiste Marc Hamilton, propriétaire de Laboratoire EnvironeX.

Ces estimations ne tiennent pas compte des coûts additionnels, advenant la présence de légionelle et la nécessité de procéder à un traitement-choc.

M. Hamilton est membre d'un nouveau comité de l'Association des microbiologistes du Québec, qui a été appelé à commenter le projet de règlement sur l'entretien des tours de refroidissement.

«Nous avions remarqué qu'on ne testait pas spécifiquement la légionelle pneumophila du sérotype 1, qui est la plus contagieuse», précise-t-il.

En vigueur ce printemps

La période de consultations sur le projet de règlement s'est terminée hier. Les commentaires reçus seront analysés par la Régie du bâtiment. Celle-ci rédigera par la suite la version finale du règlement dont l'entrée en vigueur est prévue vers la mi-avril.

Les propriétaires de tours de refroidissement auront alors 45 jours pour se conformer aux nouvelles règles et s'inscrire au registre provincial.

«Au sein de nos ressources, 44 personnes seront formées à ces nouvelles opérations. L'objectif est de rencontrer tous les propriétaires la première année», signale le porte-parole de la Régie du bâtiment, Sylvain Lamothe.

Rôle de surveillance

Comme la Régie jouera un rôle de surveillance, on n'envisage pas, pour le moment, des inspections systématiques des tours.

«La responsabilité n'est pas sur les épaules de la Régie d'inspecter tous les bâtiments; ce serait impensable. Il revient aux propriétaires de prendre des actions afin de respecter le nouveau règlement», stipule M. Lamothe.

Selon Marc Hamilton, la mise sur pied d'équipes d'inspection serait sans doute souhaitable. «Ce sera un été de rodage. La Régie du bâtiment va laisser plus de latitude aux propriétaires de tours, car elle n'est pas outillée au jour 1 pour appliquer à la lettre le nouveau règlement, observe-t-il.

«Ce projet de règlement a été fait très rapidement (à la suite de la crise sans précédent de légionellose qui a frappé la capitale, l'été dernier). Tout est à bâtir. Ce n'est pas avant l'automne que les 2400 tours, au Québec, seront fichées par la Régie du bâtiment», évalue M. Hamilton.

Que pensez-vous de la nouvelle réglementation sur l'entretien des tours de refroidissement?

jdq-opinions@quebecormedia.com

APPELEZ-NOUS : 418.683.1577

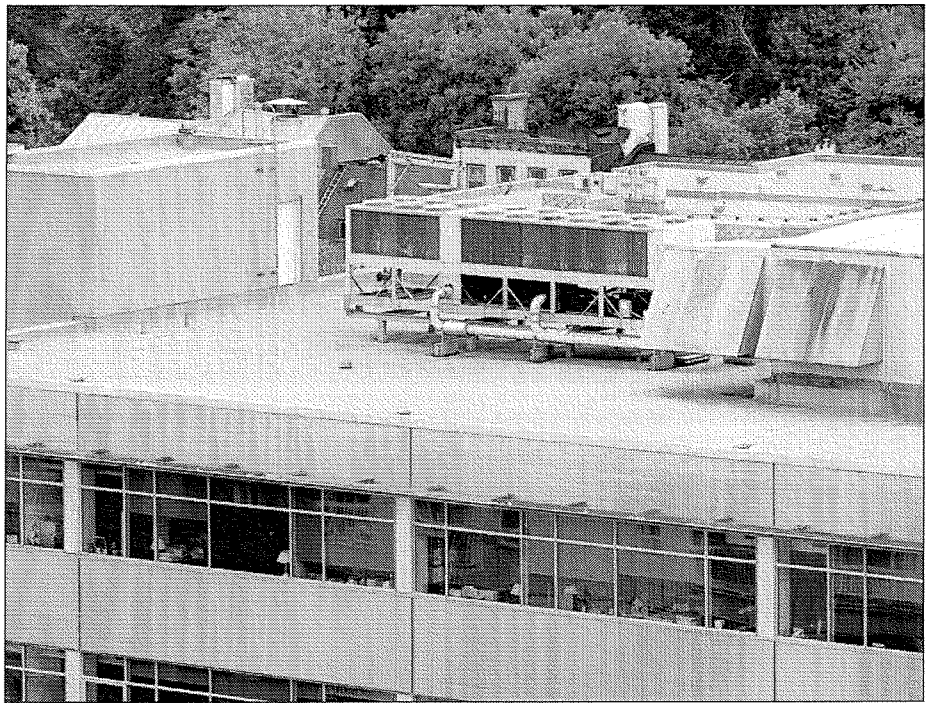

PHOTO D'ARCHIVES, STEVENS LEBLANC

■ **Le nouveau règlement sur l'entretien des tours de refroidissement a été fait très rapidement. Tout est encore à bâtir selon les spécialistes.**

Contraintes élevées et revenus limités

JOHANNE ROY
Le Journal de Québec

«Au Québec, on réglemente beaucoup, ce qui représente une charge financière élevée pour les propriétaires», soulève Martin Messier, de l'Association des propriétaires du Québec.

MARC HAMILTON
Microbiologiste

«Le gouvernement fait un nouveau règlement, chaque fois qu'une situation malheureuse survient. Nous avons déjà un registre sur les punaises de lit, sur les stationnements étagés. Les immeubles de cinq étages et plus devront sous peu avoir un programme d'entretien des façades, afin d'éviter la chute de briques ou de béton», illustre M. Messier.

«Chez nos membres, certains ont des édifices à logements ou de copropriétés dotés de tours de refroidissement. La plupart ont un plan d'entretien préventif. L'obligation de faire appel à des professionnels et de tenir un registre va majorer les coûts», ajoute-t-il.

Même son cloche du côté de la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIQ). «Le gouvernement nous impose une réglementation plus contraignante, qui occasionne des coûts supplémentaires, alors qu'on est soumis à des règles de fixation des loyers», dénonce le porte-parole de la CORPIQ, Hans Brouillette.

Techniciens qualifiés

Marc Hamilton, du Laboratoire EnvironeX, craint, par ailleurs, qu'il manque de techniciens qualifiés pour assurer l'entretien des tours de refroidissement, selon les nouvelles règles établies.

«La demande sera très forte. Cela laisse peu de temps pour former les ressources nécessaires dans les entreprises. Au Québec, il y a trois ou quatre laboratoires accrédités», rapporte M. Hamilton.

Certaines tours de refroidissement ont été très peu entretenues jusqu'ici.

NOUVEAU RÈGLEMENT

- 2400 tours de refroidissement au Québec
- 1600 bâtiments
- Entrée en vigueur prévue vers la mi-avril
- Délai de 45 jours pour se conformer
- Obligation d'avoir un manuel d'entretien à jour
- Résultats du suivi de la qualité de l'eau
- Obligation de s'inscrire au registre provincial

* Source : Régie du bâtiment du Québec

Classement de l'article | *5 mars 2013* | *Le Journal de Québec* | *DAVID DESCÔTEAUX* | *Agence QMI*

Hydro à l'heure des réformes

Je lisais, en fin de semaine, qu'on sabre dans le budget de certains hôpitaux. Au point où le personnel infirmier s'inquiète pour les malades...

Les priorités de notre social-démocratie sont vraiment à l'envers! On diminue les services aux citoyens – alors qu'on paye toujours plus de taxes et d'impôts – pendant qu'on continue de gaspiller, et que des organismes et sociétés d'État continuent d'opérer inefficacement. Comme Hydro-Québec, par exemple. En 2009, l'actuaire Claude Garcia comparait les coûts d'opération d'Hydro avec ceux d'entreprises comparables. Il concluait qu'Hydro pourrait économiser jusqu'à deux milliards annuellement. Qu'est-ce qu'on a fait depuis? Rien. Mais il y a quelques jours, les chiffres de Garcia ont été repris – et validés – par l'économiste Pierre Fortin, dans un débat avec le PDG d'Hydro, Thierry Vandal, sur le site Internet de la revue L'actualité. Rappelons que Fortin est un des économistes les plus respectés du pays. Et qu'il ne se gêne pas pour démontrer les bienfaits du modèle québécois.

LES TARES DU MONOPOLE

«Au total, l'estimation de Garcia selon laquelle deux milliards de dollars d'économies annuelles sont à la portée d'Hydro-Québec survit sans difficulté à la critique de Vandal», écrit M. Fortin sur le site de L'Actualité. Cela correspond à une régularité historique et universelle, dit-il. «À moins qu'il ne soit étroitement réglementé et surveillé, tout monopole engendre une structure de coûts excessive et, par conséquent, des prix trop élevés et une qualité déficiente des produits pour les clients. Quand on n'a pas besoin de se méfier d'un seul concurrent, c'est dans la nature humaine de laisser aller les choses.»

M. Fortin se dit même ouvert à l'idée d'octroyer des actions gratuites aux clients résidentiels d'Hydro (une privatisation partielle). Tout en ouvrant le marché de l'électricité à plus de concurrence.

NOTRE PROFIT?

J'ai déjà écrit auparavant qu'Hydro-Québec, dans la mesure où elle demeure un monopole public, devrait appartenir aux citoyens québécois (et non aux politiciens et hauts cadres qui se payent de généreux bonis). Que les citoyens devraient recevoir directement les profits – par l'entremise d'un chèque ou de dividendes, par exemple –, au moins en partie. Au lieu d'envoyer ces profits dans le trou noir du gouvernement. Je rappelais qu'André Caillé, ancien patron d'Hydro-Québec, avançait la même idée dans son livre L'énergie sans frontières.

C'est probablement utopique. Mais je me dis naïvement que si les profits tombaient directement dans nos poches, peut-être qu'on serait plus prompts à exiger une meilleure gestion chez Hydro. Et peut-être qu'on remettrait certaines choses en question, comme le tarif préférentiel accordé aux grosses entreprises. Ces dernières profitent de centaines de millions en subventions déguisées chaque année.

Quoi qu'il en soit, il faudra un jour en arriver à réformer cette vache à lait ankylosée qu'est devenue Hydro-Québec. Justement, le gouvernement Marois vient de permettre (enfin!) au vérificateur général de mettre son nez dans la société d'État. Ses constats risquent d'offrir plusieurs pistes où commencer...

Printed and distributed by NewpaperDirect | www.newspaperdirect.com, US/Can: 1.877.980.4040, Intern: 800.6364.6364 | Copyright and protected by applicable law.